

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, je suivrai votre recommandation, et je continuerai mes observations.

Face au taux de chômage beaucoup trop élevé, à l'inflation incontrôlée, à la misère, à la pauvreté, et à l'inquiétude de ceux qui ont encore un emploi, je crois que le moment n'est pas bien choisi pour que les députés s'accordent une augmentation aussi importante, et ce, d'un seul coup. Lorsqu'un tiers des Canadiens souffrent de privations et ont peu d'espoir d'améliorer leur situation dans le système actuel, ils ont raison d'être insatisfaits.

J'ai en main deux ou trois lettres de mes électeurs. Je pourrais en citer des centaines. L'une se lit ainsi:

Monsieur le ministre,

Elle ne s'adresse pas au premier ministre ou à un autre ministre. On m'appelle simplement «ministre».

La présente est pour vous demander de bien vouloir prendre connaissance de l'avis d'acceptation du régime des rentes du Québec, que j'ai reçu.

Si je vous écris, c'est que j'ai confiance en vos capacités et de votre compétence au gouvernement. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir intercéder en mon nom, auprès du gouvernement provincial afin de réviser le montant qu'ils veulent m'allouer comme pension de veuve.

Son mari, il y a à peine quelques semaines, a été tué lors d'un accident, et elle reçoit un avis à l'effet qu'une pension lui sera versée mensuellement selon la Régie des rentes du Québec. L'avis se lit ainsi:

Nous avons le plaisir...

Cela leur fait énormément plaisir...

...de vous aviser que la Régie a accepté la demande de prestations que vous avez faite. Le paiement sera effectué à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessous.

Il s'agit de \$43.52 par mois!

Cela leur fait plaisir, par-dessus le marché, d'aviser cette veuve qu'elle recevra ce montant. Elle a à sa charge une fille qui est invalide. La veuve recevra \$43.52 par mois pour «finir ses jours.» Cette dame-là a raison d'être inquiète, et de ne pas être satisfaite de l'augmentation de traitement qu'on veut voter.

Je citerai maintenant une autre lettre qui se lit ainsi:

La présente est pour vous demander de nous venir en aide, je m'adresse à vous parce que vous m'inspirez confiance et je sais aussi que vous êtes très influent.

Pensez-vous qu'il soit possible de vivre décemment avec une maigre pension de \$160.00 par mois, c'est ce montant que je recevais du bien-être à venir jusqu'à maintenant, or voici que l'employé du bureau de La Sarre m'avise que désormais je ne retirerai plus de \$130.00 par mois, je ne vois plus comment nous pourrions nous en tirer car sur ce montant nous devons payer nourriture, habillement, taxes scolaire et municipale, électricité, enfin tout, c'est un non-sens, ne trouvez-vous pas?

Mon mari est invalide, je suis malade moi-même, nous devons prendre beaucoup de médicaments dont les prix sont inabornables, il nous est impossible de payer les taxes sur notre maison.

Cette famille doit vivre avec \$130 par mois. Des milliers d'autres familles sont dans cette situation non seulement dans ma circonscription, mais partout au Canada. Cette situation n'est pas propre à la province de Québec. Nous n'avons qu'à lire certains comptes rendus des délibérations du comité du Sénat sur la pauvreté, de parcourir les mémoires qui y ont été présentés, pour constater la misère qui existe partout au Canada. Pendant qu'on

laisse souffrir la population qui ne le mérite pas, nous pensons à augmenter notre revenu.

La valeur de notre représentation ici justifie sûrement un salaire convenable. Nous avons beaucoup plus de dépenses à faire qu'un gérant d'industrie, de magasin ou même qu'un fonctionnaire, parce que nous avons à répondre à beaucoup de demandes de toutes sortes de la part de nos électeurs.

Mais faire comprendre cela à tout le monde, c'est assez difficile, et je crois qu'avant de penser aux administrateurs, nous devrions penser plutôt aux administrés. Une chose, cependant, que le gouvernement aurait dû considérer, en rédigeant le bill à l'étude, eut été de faciliter un meilleur contact entre les députés, les électeurs et les ministères. C'est pourquoi le très honorable premier ministre aurait dû prévoir les services d'un secrétariat dans chaque circonscription. On dit: Avec votre allocation de dépenses, vous serez en mesure de le faire! Pourtant, tout le monde sait que ce n'est pas là la seule dépense que le député doit faire.

Dans une circonscription aussi vaste que la mienne—et il y en a d'autres qui sont aussi très étendues—il me faudrait au moins trois bureaux ou plus pour pouvoir donner satisfaction à tous mes électeurs.

La circonscription d'Abitibi est plus vaste que n'importe quelle autre, sauf les Territoires du Nord-Ouest. Au fait, elle est plus étendue que les quatre provinces Maritimes ensemble et plus grande que la France.

Alors, monsieur l'Orateur, inutile de dire que les \$6,000 consentis pour les dépenses, ou les \$8,850 consentis pour satisfaire à deux ou trois bureaux dans une circonscription comme celle-là, alors qu'il faut parcourir tout le Nouveau-Québec pour visiter des postes éloignés, sont nettement insuffisants.

Il aurait fallu prévoir l'établissement, dans chaque circonscription, comme cela existe dans la province de Québec, d'un secrétariat bien équipé, capable de répondre aux demandes des électeurs. Souvent, à chaque fin de semaine, je reçois de nombreuses personnes ou, encore, au cours de la semaine, beaucoup d'autres m'écrivent pour me demander d'intervenir en leur faveur auprès de certains ministères. On me dit qu'on écrit pour la quatrième fois, mais qu'on n'a pas reçu de réponse.

• (8.40 p.m.)

Alors, si l'on avait un bureau bien organisé, avec un personnel capable de faire, au cours de la semaine, le contact entre les électeurs, les fonctionnaires et les ministères, avec l'aide du député, je crois que ce serait un service à rendre non pas au député, mais aux électeurs. Le bill aurait dû prévoir l'établissement des services nécessaires.

Deuxièmement, ceux qui visitent leur député au Parlement sont renversés de voir dans quelles conditions le député doit travailler. Il n'y a pas un seul fonctionnaire, même parmi ceux qui ne touchent que \$6,000 par année, qui accepterait de travailler dans les conditions auxquelles est astreint un député.

Qu'on se représente le député qui reçoit un appel téléphonique d'un électeur où qui doit communiquer par téléphone avec un ministère, alors que deux machines à écrire fonctionnent. Le député peut-il entretenir une con-